



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 16

Représentés : 5

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire
Étaient présents : Renaud DUMAY - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Pierrette BROSE - Cédric BADIN - Françoise DURAND - Fabrice RAPHANEL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Théo COCHET
Étaient absents excusés : Benoit PEIGNÉ (pouvoir à Matthieu ROLLET) - Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Christophe BOUQUIN-JAFFRE (pouvoir à Gilles LATTARD) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) - Jérémy DEREMETZ (pouvoir à Fabrice RAPHANEL) - Florence DALLY-DELÉGLISE - Johan PIOLLET
Secrétaire de séance : Françoise DURAND

N°2023.10.18.1 Bourse au permis de conduire : approbation de la convention

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention qui sera proposé aux auto-écoles voulant participer au dispositif de la « Bourse au permis de conduire »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec toutes auto-écoles voulant s'inscrire dans le dispositif et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place du dispositif

N°2023.10.18.2 Demande de subvention – DETR – Projet de sécurité de l'école Françoise Dolto

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2023, pour le projet de sécurité de l'école Françoise Dolto

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres		11 491,30 €	20,00%
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR 2023	22 982,59 €	40,00%
Etat – autre			
Conseil Régional		22 982,59 €	40,00 %
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		57 456,48 €	100,00%

N°2023.10.18.3 Demande de subvention – Région – Projet de sécurité de l'école Françoise Dolto

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région au titre des Contrat Région Ville, pour le projet de sécurité de l'école Françoise Dolto

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention Contrat Région Ville défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres		11 491,30 €	20,00%
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR 2023	22 982,59 €	40,00%
Etat – autre			
Conseil Régional		22 982,59 €	40,00 %
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		57 456,48 €	100,00%

N°2023.10.18.4 Opération Sensibilis'haie

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE l'opération Sensibilis'haie proposée par la Fédération départemental des chasseurs de l'Ain.

APPROUVE la charte d'engagement de la Fédération départemental des chasseurs de l'Ain.

N°2023.10.18.5 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne et de son budget annexe « Camping de St Didier sur Chalaronne ».

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

PRECISE que la norme comptable M57 mise en place sera la nomenclature abrégée.

DÉROGE pour l'ensemble des amortissements à la règle du prorata-temporis pour les nouvelles immobilisations et en conséquence de calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant leur entrée dans l'état de l'actif.

N°2023.10.18.6 DSP Camping – Tarif des Habitations Légères de Loisirs (HLL)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- par 17 vote Pour, 2 votes Contre (Matthieu ROLLET et Catherine TEDESCHI) et 2 abstentions (Cédric BADIN, Benoit PEIGNÉ)
 - **D'AUTORISER** l'ouverture des HLL sur la période du 1^{er} novembre au 28 février
 - **DE PRÉCISER** que ce point fera l'objet d'un avenant avec le délégataire

- par 17 vote Pour, 2 votes Contre (Matthieu ROLLET et Catherine TEDESCHI) et 2 abstentions (Cédric BADIN, Benoit PEIGNÉ)
 - **D'AUTORISER** l'instauration des tarifs suivants pour la période du 1^{er} novembre au 28 février :

	Du 1 ^{er} novembre au 28 février	
	A LA NUITÉE	PAR SÉJOUR
FORFAIT « NUIT » 1 à 2 PERSONNES	50,00 €	-
FORFAIT « NUIT » PERSONNE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) (6 personnes maximum par chalet)	15,00 €	-
FORFAIT « SEMAINE » (8 jours, 7 nuits) 1 à 2 PERSONNES		300,00 €
FORFAIT « SEMAINE » PERSONNE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) (6 personnes maximum par chalet)	10,00 € par personne supplémentaire	
FORFAIT « MENSUEL » (4 personnes maximum par chalet)		1 100,00 €/mois
FORFAIT « MENSUEL » : ELECTRICITE (obligatoire)		100,00 €/mois

- par 20 vote Contre et 1 abstention (Benoit PEIGNÉ)
 - **REFUSE** l'instauration des forfaits suivants pour la période du 1^{er} novembre au 28 février :

	Du 1 ^{er} novembre au 28 février	
	A LA NUITÉE	PAR SÉJOUR
FORFAIT « 3 MOIS OU PLUS » (4 personnes maximum par chalet)		900,00 €/mois
FORFAIT « 3 MOIS OU PLUS » : ELECTRICITE (obligatoire)		100,00 €/mois
FORFAIT « LOGEMENT D'URGENCE » * (4 personnes maximum par chalet)		450,00 €/mois
FORFAIT « LOGEMENT D'URGENCE » * : forfait électricité (obligatoire)		100€/ mois

*sous réserve de la présentation d'une attestation d'un organisme compétent

	Du 1 ^{er} mars au 31 octobre de l'année	
	A LA NUITÉE	PAR SÉJOUR
FORFAIT « LOGEMENT D'URGENCE » 1 à 2 PERSONNES*	40,00 €	
FORFAIT « LOGEMENT D'URGENCE » PERSONNE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) (6 personnes maximum par chalet)	12,00 €/personne	

*sous réserve de la présentation d'une attestation d'un organisme compétent

- par 19 vote Contre, 1 vote Pour (Fabrice RAPHAËL) et 1 abstention (Benoit PEIGNÉ)
 - **REFUSE** l'instauration des tarifs suivants pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre :

- A l'unanimité :
 - **PRÉCISE** que l'ensemble des autres tarifs demeurent inchangés
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2023.10.18.7 Décision modificative N°4

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DÉCIDE de procéder à la décision modificative n°4 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget principal de la Commune telle que détaillée dans le tableau figurant ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

N°2023.10.18.8 Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

CRÉE un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité selon le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS

Filière	Grade	Affectation	Durée	Catégorie	Temps de travail
Animation	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 30 octobre au 3 novembre 2023	C	35h

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal

N°2023.10.18.9 Mandat spécial pour le déplacement des élus

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

MANDATE les élus nommément désignés ci-dessous à participer au Congrès des Maires de France pour le compte de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne :

- Renaud DUMAY
- Gilles LATTARD
- Julien MONTEIL

DÉCIDE de prendre en charge pour les élus mandatés (Renaud DUMAY, Gilles LATTARD, Julien MONTEIL) l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement (transport, hébergement, restauration) sur la base des dépenses réelles effectuées et sur présentation des justificatifs.

N°2023.10.18.10 Avenant n°1 au marché public de travaux « Requalification paysagère de la place du 19 mars 1962 – Cessez-le-feu en Algérie »

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprise SOCAFL-MOREL-BALLAND (Mandataire : SOCAFL) pour un montant total en plus-value de 37 612, 04 € H.T portant ainsi le montant total du marché de 257 590, 00 € H.T (soit 309 108, 00 € T.T.C) à 295 202, 04 € H.T (soit 354 242, 45 € T.T.C)

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette décision

N°2023.10.18.11 Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
22/09/2023	SAS MICROXPRESS	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Ordinateur portable pour l'école Dolto	620,00 €
22/09/2023	SIGNASOLUTION	Saint André de Bâgé	Jeu ludique enfants sur sol existant - camping	12 474,90 €
22/09/2023	SIGNASOLUTION	Saint André de Bâgé	Jeu ludique enfants sur sol existant - moulin neuf (réalisation 2024)	18 990,00 €
25/09/2023	ANIMO CONCEPT	Marsillargues	Sacs à chien	825,12 €
25/09/2023	ADELYIA	Saint-Priest	Produits d'entretien et d'hygiène	3 767,04 €
26/09/2023	Signaux GIROD	Charnay-les-Mâcon	Potence coude équerre	237,47 €
26/09/2023	Signaux GIROD	Charnay-les-Mâcon	Panneaux de signalisation	184,07 €
28/09/2023	LIGNOTOIT	Grièges	Entretien toiture sur le foyer paroissial & Maison des associations	3 037,80 €
28/09/2023	GARRY	Mâcon	Remplacement câble d'entraînement tondeuse tractée	78,44 €
28/09/2023	SIEA	Bourg-en-Bresse	Plan de financement éclairage public Rue de Crénans - APS	31 900,00 €
28/09/2023	SIEA	Bourg-en-Bresse	Plan de financement éclairage public Allée Georges Agniel - APD	4 300,00 €
29/09/2023	SOCAP	Châtillon sur Chalaronne	Fourniture et plantation d'arbres	5 448,00 €
02/10/2023	Grottes du Cerdon	Labalme	Visite guidée des grottes	350,00 €
02/10/2023	Maisonneuve	Belleville en Beaujolais	Transport grottes du cerdon ACM	655,00 €
02/10/2023	Festiloc	Mâcon	Location mange-debout et rouleau nappe	249,31 €
02/10/2023	CBI	Guéreins	Fournitures administratives pour remise à jour du cimetière	413,12 €
02/10/2023	NOREMAT	Amas	Réparation épareuse	2 376,79 €
06/10/2023	CODUMAT	Mâcon	Réparation tracto-pelle	6 452,63 €
06/10/2023	ATS	Ceyzériat	Sonorisation, vidéo, éclairage et structure – Vœux 2024	2 160,00 €
06/10/2023	Smidom	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Site de compostage partagé résidence Jeanne Orlic	275,00 €
09/10/2023	SOCAFL	Pont-de-Veyle	Aménagement chemins de Merèges et de Creux Ferrat	84 000,00 €
10/10/2023	SIEA	Bourg-en-Bresse	Mise en conformité commandes éclairage public : Etude : APD	24 426,97 €
10/10/2023	Vianney Vandame	Peyzieux-sur-Saône	Photographies	480,00 €
13/10/2023	La Vie Communale et Départementale	Paris	Abonnement annuel au magazine La Vie Communale et Départementale	139,80 €
13/10/2023	CINTRAMETAUX	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Supports cycles V3 – Parking du Cessez-le-Feu	1 194,23 €
13/10/2023	DESAUTEL	Meyzieu	Registres de sécurité incendie ERP et livrets de chaufferie	404,90 €
17/10/2023	ENEDIS	Paris la défense cedex	Demande de contribution pour l'extension de réseau Place du Cessez-le-Feu	6 020,88 €

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

A. Déclarations d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	Parcelles	Adresse
28/09/2023	001 348 23 V0025	ZY 227	Valenciennes
04/10/2023	001 348 23 V0026	AR 231 - 224 - 213 - 214 - 237 - 244 - 243 - 211 - 215 247 - 248 - 218 226 - 219 - 227 - 228 - 229	Rue de Crénans

B. Autorisations du Droit des Sols

N°	Nom	Date de dépôt	Date limite avant accord ou rejet tacite	Objet
PC 21 V0016 M01	CLAMATHIS	22/09/2023	21/11/2023	AB 0471 - Extension bâtiment restreinte au RDC (pas de R+1)
DP 23 V0106	Sté OAK 13	26/09/2023	25/10/2023	AR 225/251 - Ouverture sur façade Est/Création d'une fenêtre
DP 23 V0107	BAUSIER Thierry	28/09/2023	27/10/2023	AO 420 - Extension du garage en ossature bois
DP 23 V0108	SELGRAD Pierre-Louis	29/09/2023	28/10/2023	YD 90-97 - Création d'une ouverture en façade côté route
DP 23 V0109	MOIROUD Martine	03/10/2023	02/11/2023	ZW 0239 - Construction d'un abri de jardin de 9 m2 et installation d'un groupe clim
DP 23 V0110	GRAMBIN Jean-Luc	04/10/2023	03/11/2023	AR 64 - Remplacement de tuiles sur véranda dans cour intérieure
DP 23 V0111	LE ROUX Sébastien	07/10/2023	06/11/2023	Surévaluation du mur de clôture existant sur une hauteur maximale de deux mètres avec ravalement de façade + Changement du portail et portillon sans modification de son emplacement
DP 23 V0112	BUTILLON Régis	09/10/2023	08/11/2023	ZP 0125 - Création d'un abri de jardin
PC 23 V0033	CHARLES Simon	10/10/2023	09/12/2023	YB 0143 - Réalisation d'un carport en ossature bois, adossé à la maison, d'une surface de 35m ²
PC 23 V0034	CORNET Michaël NOAILLY Anaïs	16/10/2023	15/12/2023	AO 255 - Construction d'une maison individuelle de type plain-pied sans garage
DP 23 V0113	CUILLERAT Corentin	17/10/2023	16/11/2023	AP 066 - Modifications menuiseries et installation d'un groupe "clim" en toiture

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 18 octobre 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud DUMAY

Françoise DURAND